ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 31626

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes graves exprimées par les masseurs-kinésithérapeutes et les auxiliaires médicaux face à l'avenir de leur retraite. Jusqu'à présent, l'assurance maladie prend à sa charge une partie des retraites de ces professionnels de santé sous la forme d'un avantage conventionnel ou assurance sociale vieillesse qui couvre environ 20 % de celles-ci. Il semblerait que cet avantage risque d'être remis en cause. Aujourd'hui les masseurs-kinésithérapeutes pratiquent des tarifs très raisonnables et la place qu'ils occupent dans le système de soins est devenue très importante, notamment auprès des personnes vieillissantes. Aussi souhaite-t-il connaître ce qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour protéger davantage ces professionnels de santé et leur garantir une retraite conforme à l'exercice de leur activité professionnelle.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Nesme
Circonscription : Saône-et-Loire (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31626
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8320
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)